

## **ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DES CIMETIERES FAMILIAUX PROTESTANTS**

### **ASSEMBLEE GENERALE DU 14 AVRIL 2018**

Notre assemblée se tient cette année à Beaussais.

Les participants sont accueillis à partir de 14h30. Il est procédé au décompte des adhérents présents ou représentés : 133 sur 265 adhérents, quorum atteint.

La séance est ouverte par le Président Jean-Louis Toullat.

Il remercie les présents et présente les excuses des absents. Il remercie le Conseil Municipal de Beaussais-Vitré qui a mis la salle à notre disposition.

Il note l'importance des cimetières familiaux à Beaussais, haut lieu du protestantisme en Poitou et invite les participants à voir l'un de ceux-ci à l'issue de l'AG, cimetière auprès duquel sera posée la première des plaques didactiques de l'ASCFP.

Les travaux suivent l'ordre du jour :

#### **1 – Adoption du Procès-verbal de la dernière Assemblée Générale 8 Avril 2017 à LEZAY :**

Le PV de cette AG ayant été diffusé par courrier aux adhérents de l'Association, Jean-Louis Toullat demande s'il y a des remarques particulières et soumet son acceptation au vote de l'assemblée.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

#### **2 - Rapport moral exercice 2017:**

Comme l'avait été 2016, l'année 2017 a été une bonne année pour l'association.

Le nombre d'adhérents est stable et après mise à jour du fichier, nous sommes maintenant 265 membres.

Le nombre des cimetières à entretenir est stable.

Le nombre de commandes de restauration de cimetières est aussi stable. La taille des chantiers est toutefois plus modeste qu'elle ne l'a été.

Nos relations avec nos partenaires sont bonnes. L'AIMS comme l'AIPM fournissent un travail de qualité.

Cette année nous a permis de réaliser la plupart des projets que nous vous avons présentés à l'occasion de notre dernière AG.

Il n'y a que la restauration des cimetières appartenant à l'ASCFP que nous n'avons pas commencé faute de disponibilité des bénévoles.

**Les responsables d'activité présentent ce qui a été fait au cours de cette année dans le cadre de notre mission de sauvegarde du patrimoine.**

**Jacky PIZON : Travaux**

**Réalisé l'entretien périodique de 130 cimetières:**

45% a été réalisé avec l'AIPM et 55% avec l'AIMS.

**Enregistré 15 commandes de chantiers de restauration:**

11 ont été traitées par l'AIMS sur l'exercice.

Les 4 autres seront terminées en 2018, toujours par l'AIMS.

L'équipe de bénévoles quant à elle, a restauré 2 cimetières sans propriétaires connus : l'un à Brieuil de Chenay et l'autre à Teillé de Lezay.

Suzette Favreau présente un diaporama de tous ces travaux.

Concernant 2018, nous allons continuer l'entretien et la restauration des cimetières avec nos partenaires. Nous avons quelques beaux projets de restauration de cimetières « sans maîtres ». Nous en avons réalisé un à La Couarde en mars. Nous allons consacrer du temps avec nos partenaires aux cimetières appartenant à l'ASCFP.

**Suzette FAVREAU : Site Web. Panneaux didactiques. Inventaire**

**Site. Panneaux**

Notre site a évolué et est de plus en plus visité.

Les panneaux sont arrivés. Nous allons sélectionner les cimetières à marquer et y poser les panneaux.

**Donne les chiffres de l'inventaire**

1070 cimetières ont été recensés sur :

- 36 communes des Deux-Sèvres avec au moins 1 cimetière recensé (sur 55 potentielles)
- 5 communes de la Vienne : Adriers, Celle-Lévescault, Jazeneuil, Rouillé, St Sauvant.

Objectifs :

- Compléter les fiches en pré-inventaire par les sépultures
- Compléter les fiches en inventaire des dossiers papier de 1998 avec des photos
- Inventorier les cimetières dont nous sommes propriétaires
- Continuer à proposer aux adhérents d'inventorier leurs cimetières

**Elle s'adresse aux personnes présentes en leur indiquant qu'ils peuvent participer de plusieurs façons :**

- En nous signalant les cimetières qu'ils connaissent et qui ne sont pas déjà dans l'inventaire
- En étant volontaire pour nous accompagner sur un secteur non encore exploré
- En étudiant une commune ou une partie de commune : relevés, photos, saisie sur le logiciel avec un appui logistique
- Communes n'ayant fait l'objet d'aucun relevé : Champdeniers, Saint-Denis, Chauray, Clavé, Echiré, Exireuil, Mazières-sur-Béronne, Melle, Nanteuil, Prahecq, Rom, St Christophe sur Roc, St Gelais, St Georges de Noisé, St Maixent, St Martin lès Melle, St Romans lès Melle, Ste Blandine, Ste Ouenne.

**Michèle GUERI : relations avec l'ARS**

**Elle fait le point sur les relations qu'elle a eues avec les représentants de l'ARS au sujet des interventions de l'hydrogéologue.**

**2017**

Notre partenariat a débuté au cours de l'été 2017 et s'est développé de manière efficace.

Nos interlocuteurs sont Lionel RIMBAUD pour l'ARS et Fabrice MOREAU qui a été confirmé dans sa fonction de coordonnateur des hydrogéologues agréés des Deux-Sèvres pour une durée de 5 ans.

Il a très sensibilisé par sa visite de Gascougnolles et adhère parfaitement à notre cause.

En 2017, 4 demandes ont été traitées : 2 à Loubigné et 2 à Ste Soline.

Financièrement, nous avons pu négocier une diminution de moitié du coût habituellement pratiqué.

Chaque demandeur a réglé entre 250 et 350 €, voire moins.

Ceci a été possible grâce :

- Au regroupement géographique des demandes
- A l'étude préalable des dossiers par l'ASCFP
- A la négociation des prix au cas par cas en fonction des particularités.

Ce travail de collaboration a permis d'envisager la généralisation de la méthode.

Un courrier a été adressé à l'ensemble des adhérents et des mairies.

Les responsables de zones ont été invités à veiller à ce que l'information soit bien diffusée par les mairies (affichage, mention dans le bulletin municipal)

**2018 :**

23 dossiers ont été créés.

Les demandes proviennent des adhérents de l'ASCFP, mais aussi via les annonces faites par les mairies et par l'ARS directement. Le « bouche à oreille » fonctionne bien et des demandes nous parviennent également des associations tutélaires comme l'UDAF ou l'ATI79.

Notre objectif :

- Poursuivre notre action tant que nous recevrons des demandes
- Vous inciter à parler autour de vous de cette action tout propriétaire de cimetière, même non adhérent à l'association.

### Philippe BOURDET

#### A participé aux journées du patrimoine à Augé :

Samedi 17 septembre : « Sur les traces du passé protestant d'Augé » avec l'aide de Bernadette Samoyau de l'association Azay Patrimoine et de Christian Thebault, agriculteur et archéologue local. Visite du village de Coutant, des ruelles, du lavoir, de l'église fortifiée, de l'ancien temple.

### Jacky SAPIN et Guy BAUDOU

#### Ont organisé deux randonnées pédestres:

La première en Juin, à Beaussais

La deuxième en Septembre à La Mothe St Héray

Sont envisagées pour cette année : une à Chavagné (10 ou 16 juin) et une à Rouillé-St Sauvant en septembre.

### Intervention de Jean-Louis TOULLAT

En juillet 2017 nous avons reçu une cinquantaine de personnes de l'Université Inter Ages de Niort, au Musée de la France Protestante de l'Ouest à Bois-Tiffrais (Vendée).

La journée a été partagée en 3 parties. Le matin, Denis Vatinel, conservateur, a présenté son musée et l'histoire du protestantisme, l'après-midi j'ai présenté l'histoire des cimetières familiaux et sur le chemin du retour, Philippe Bourdet a fait visiter le cimetière familial de Clémenceau à Mouilleron. en Pareds Liliane avait organisé le repas de midi.

Pour 2018, une conférence à Montluçon est prévue.

### Intervention de Roselyne DUMORTIER : point sur la législation

La base légale qui nous permet de procéder à des inhumations en terrain privé se trouve dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Article R. 2213-32 du CGCT modifié par le décret n°2011-121 du 28 janvier 2011 :

« L'inhumation dans une propriété particulière du corps d'une personne décédée est autorisée par le préfet du département où est située cette propriété sur attestation que les formalités prescrites par l'article R. 2213-17 et par les articles 78 et suivants du Code Civil ont été accomplies et après avis d'un hydrogéologue agréé. Cet avis n'est pas requis pour l'inhumation d'une urne cinéraire. »

Cette autorisation peut donc être demandée pour toute personne, qu'il existe ou non un cimetière familial sur sa propriété. Et en aucun cas il est question de création de cimetière.

Pourtant on entend souvent que l'on n'a plus le droit de créer de cimetière et que si on en a un, on ne peut pas l'agrandir. D'où ça vient ?

Sans doute d'une confusion entre nos cimetières familiaux et les cimetières confessionnels.

Explication :

Le décret du 12 juin 1804 avait prévu dans son article 15 que « Dans les communes où l'on professe plusieurs cultes, chaque culte doit avoir un lieu d'inhumation particulier, et dans le cas où il n'y aurait qu'un seul cimetière, on le partagera par de murs, haies...avec une entrée particulière... »

Cet article a été abrogé par une loi de 1881 et une des conséquences de cette abrogation a été l'interdiction de créer de nouveaux cimetières confessionnels et d'agrandir ceux qui existaient.

Un exemple de cimetière confessionnel dans la région : le cimetière protestant de Royan.

Mais nos cimetières familiaux ne sont pas des cimetières confessionnels. Même si nous tenons à dire « nos cimetières », il vaudrait mieux parler de sépultures sur terrains privés. Cela éviterait toute équivoque.

Quant à l'interdiction d'agrandir nos cimetières familiaux, cela n'a aucun sens !

D'abord, agrandir quoi ? beaucoup ne sont pas délimités. Quant à ceux qui le sont, un propriétaire peut parfaitement démolir un mur ou arracher une haie et la replanter quelques mètres plus loin : il est chez lui et n'a aucune autorisation à demander à personne.

Si le cimetière est cadastré, cela ne change rien. Le jour où le terrain se vendra, de toute façon il faudra procéder à un bornage et le cimetière deviendra une nouvelle parcelle particulière.

### Le Président reprend la parole.

Avant de conclure ce rapport moral, le Président fait encore une fois appel aux bénévoles.

Il souligne que nous nous essouffons et avons besoin d'aide. Il invite tous ceux qui le peuvent à venir nous rejoindre.

Il rappelle que notre association ne fonctionne que grâce à ses bénévoles. Or les bénévoles constituent une denrée rare, dont nous avons de plus en plus besoin pour assurer nos missions qui se développent.

C'est pourquoi il lance aujourd'hui dans le cadre de ce rapport moral, un appel aux bonnes volontés. Nous avons besoin tant de nouveaux bénévoles tant pour les chantiers de restauration que pour la constitution des équipes d'inventaire.

L'avenir de notre association repose sur les épaules de tous ses adhérents et de leurs descendants qu'il serait temps d'associer à notre effort.

### 3- Rapport Financier exercice 2017:

Il est présenté par notre trésorière Liliane Baltazard :

- Compte d'exploitation et bilan de l'année 2017
- Compte d'exploitation prévisionnel pour 2018

### COMPTE D'EXPLOITATION EXERCICE 2017

PRODUITS :		CHARGES	
Cotisations adhérents :	3 307.00	Factures AIPM et AISM Entretien	11 761.32
Entretien cimetières :	10 048.00	Fact. AIPM et AICM Restauration	3 601.95
Restauration cimetières :	3 512.00	Coût des animations	885.24
Dons et divers :	240.79	Frais postaux	391.60
Intérêts sur livret :	38.79	Divers (déplacements / chantiers)	1 015.55
Perte	542.19	Assurances :	
118.20		Fournitures, secrétariat	142.89
		Financement site web	344.00
		Fabrication des panneaux	
764.02		Adhésions autres associations	
7.00			
Total :	19 031.77 €		19 031.77 €

### BILAN AU 31 DECEMBRE 2017

#### ACTIF

Compte courant : 13 110.73  
Compte livret : 5 210.13  
Livret A : 19.04

Total : 18 339.90 €

#### PASSIF

Réserves : 18 882.09  
Perte : - 542.19

18 339.90 €

### Remarques:

Comme vous le montrent tant le compte d'exploitation de l'année 2017 que le bilan à fin de cette même année, notre Association est bonne santé financière.

### **COMPTE D'EXPLOITATION PREVISIONNEL 2018**

#### **PRODUITS :**

Cotisations adhérents :	3.500,00
Entretien cimetières :	10.500,00
Restauration cimetières :	3.500,00
Dons et divers :	200,00
	-----
Total	17 700.00

#### **CHARGES :**

Factures AIPM et AISM (restauration et entretien) :	13.000,00
Frais d'actes administratifs	500,00
Restauration cimetières ASCFP :	3.000,00
Financement site web :	500,00
Fournitures pour travaux :	300,00
Coût animations :	150,00
Adhésions autres associations :	200,00
Assurances :	110,00
Frais postaux. Fournitures, secrétariat	800,00
Divers / déplacements/chantiers :	1.200,00
	-----
Total	19 760.00

### **Résultat prévisionnel de l'exercice 2018 : - 2060,00**

Le Président reprend la parole :

« Comme vous le constatez, nos résultats, nous permettent d'envisager avec sérénité la poursuite de nos activités.

Ceci étant dit, avez-vous des remarques particulières concernant ce rapport financier ? »

**Mise au vote : le rapport financier est accepté à l'unanimité.**

#### **4 – Montant de la cotisation:**

Le Président fait remarquer que quelques adhérents s'étaient plaints de l'augmentation de la cotisation votée en avril 2017. Il propose que la cotisation soit maintenue à partir de 15 €

**Mise au vote : proposition acceptée à l'unanimité.**

#### **5 - Renouvellement du Conseil d'Administration:**

Michel Aymé, Liliane Baltazard, Sébastien Pétrault, Roselyne Dumortier, Guy Baeudou, Agnès Péronneau, Hugues Monod, Suzette Favreau, sont sortants.

Ils se représentent.

Qui souhaite les accompagner dans l'aventure ? Personne ne se manifeste.

Souhaitez-vous:

- un vote groupé ou un vote séparé?
- Un vote à main levée ou un vote à bulletin secret ?

**Mise au vote : vote groupé et à main levée, les cinq candidats sont élus à l'unanimité.**

#### **6 – Questions diverses et clôture :**

Faute de questions diverses, le Président déclare l'Assemblée Générale terminée. Il repasse la parole à Suzette Favreau pour qu'elle invite les participants à procéder à l'inauguration du panneau didactique sur le cimetière voisin et ensuite à partager le pot de l'amitié.

Philippe Bourdet propose, gratuitement, les derniers exemplaires invendus du livre de R. Durand *Saint-Gelais au péril des dragons*.

Le Président  
Jean-Louis TOULLAT

La secrétaire  
Roselyne DUMORTIER